AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D9-DE Reçu le 07/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D9 - Concours de peinture « Peintres des villes, Peintre des champs »
<u>Date de convocation</u> :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Absents excusés :
Absents :
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
<u>Secrétaire de séance</u> : Jocelyne PELETTE
Mme la Maire constate que le guorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net certifié rendu exécutoire

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20250403-2025_04_D9-DE

AR Préfecture le 7 avril 2025

et par publication dématérialisée le 7 avril 2025

AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D9-DE Reçu le 07/04/2025

D9 - Concours de peinture « Peintres des villes, Peintres des champs »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par courrier en date du 23 janvier 2024, Jacky Bellaguet, Président de l'association La Palette Angérienne a proposé à la Ville de relancer le concours de peinture « Peintres des villes, Peintres des champs » initialement porté par l'association Cap Saintonge, en hommage à Ninette et Michel Mazouin.

Les dates du samedi 28 et du dimanche 29 juin ont été arrêtées pour sa tenue, le samedi en cœur de ville et le dimanche au plan d'eau de Bernouët.

La Palette Angérienne se charge de l'organisation réglementaire et technique de la manifestation. La Ville soutient et valorise la communication de l'évènement. La Ville participe également à l'accueil des peintres participants dans la mesure de ses possibilités. Elle s'engage en outre à doter le Prix de la Ville de ce concours à hauteur de 300 € et à être présente pour sa remise au peintre lauréat dimanche 29 juin à 18h à la Chapelle des Bénédictines.

Le budget nécessaire à la dotation de ce Prix de la Ville est inscrit au Budget Primitif 2025.

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la prise en charge du Prix de la Ville du concours de peinture « Peintres des villes, Peintres des champs » selon les modalités indiquées ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

Pour : 24Contre : 0

• Abstention: 1 (Pierre-Michel MARCH)

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance, Jocelyne PELETTE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.